

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ,
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Arrêté du 15 octobre 2008 modifiant l'arrêté du 7 juillet 2008 portant nomination des membres du Haut Conseil des professions paramédicales

NOR : SJSH0831084A

La ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative,
Vu le code de la santé, notamment l'article D. 4381-3 ;
Vu l'arrêté du 7 juillet 2008 portant nomination des membres du Haut Conseil des professions paramédicales,

Arrête :

Article 1^{er}

L'arrêté du 7 juillet 2008 susvisé est modifié comme suit :

I. – Au titre des représentants des fédérations d'employeurs d'établissements de santé publics et privés

Supprimer :

« Amzaleg (Sylvie), Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne à but non lucratif (titulaire). »

Nivière (Sylvie), Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne à but non lucratif (suppléant). »

Ajouter :

« Leduc (Florence), Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne à but non lucratif (titulaire). »

Guillaume (Christelle), Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne à but non lucratif (suppléant). »

II. – Au titre des représentants des professions ou groupe de professions

Supprimer :

« Buquet (Jean-François), Concept-podo (titulaire). »

Ajouter :

« Buquet (Jean-François), Union des podo-orthésistes (titulaire). »

Supprimer :

« Tossi (Florence), Association des diététiciens de langue française (titulaire). »

Ajouter :

« Rossi (Florence), Association des diététiciens de langue française (titulaire). »

III. – Au titre des conseils nationaux des ordres professionnels

Supprimer :

« M. Villeneuve (Philippe), Conseil national de l'ordre des pédicures-podologues (suppléant). »

Ajouter :

« M. Barbottin (Bernard), Conseil national de l'ordre des pédicures-podologues (suppléant). »

Article 2

La directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 15 octobre 2008.

Pour la ministre et par délégation :

Par empêchement simultané de la directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins et du chef de service :

Le sous-directeur des professions paramédicales et des personnels hospitaliers,

G. DE CHANLAIRE